



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2025/07/098

Autres domaines de compétences des communes

Séance du 7 juillet 2025

Date de convocation : 1^{er} juillet 2025

Membres en exercice : 33

23 présents – 32 votants

Le quorum est atteint.

OBJET : Demande d'adhésion auprès de
l'association Villes et Territoires Occitanie

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Annick CHOPARD, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

Absents ayant donné procuration :

Bruno PASCAL a donné procuration à Jean DENAT
Rodolphe RUBIO a donné procuration à Annick CHOPARD
Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT
Bruno JOUANNE a donné procuration à Christian SOMMACAL
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Elisabeth MICHALSKI
Alexandre BRIGNACCA a donné procuration à Magali NISSARD
Michel MATIVAL a donné procuration à Nicole DUQUESNE
Sandra LIAUTAUD a donné procuration à Farouk MOUSSA
Carole CALBA a donné procuration à Serge GARNIER

Absente excusée :

Sandrine RIOS

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Christiane ESPUCHE a été élue par 25 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Annick CHOPARD (2), Farouk MOUSSA (2), Elisabeth MICHALSKI (2), Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE (2), Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND) **et 7 contre** (Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER (2), Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

Suite délibération n° 2025/07/098

RAPPORTEUR : Farouk MOUSSA, adjoint

EXPOSE : L'association Villes et Territoires Occitanie est un centre de ressources investi dans la Politique de la Ville en faveur de la cohésion des territoires.

Leur activité et actions sont à destination des Quartiers Politique de la Ville (QPV) et depuis 2023 également hors QPV dans le cadre d'un financement du Pacte des Solidarités.

Cela comprend :

- Promouvoir les démarches innovantes
- Accompagner et qualifier les acteurs de la politique de la ville et plus largement de la cohésion sociale
- Favoriser les rapprochements entre professionnels, élus, associations et chercheurs

L'adhésion annuelle est pour les villes = 0.05€ par habitants, soit une adhésion de 800€ pour l'année 2025 (voir annexe jointe)

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la grille tarifaire indicative d'adhésions basée sur le nombre d'habitants de la commune de Vauvert.

PROPOSITION : Le rapporteur propose donc au conseil municipal :

- D'approuver l'adhésion au centre de ressources Villes et Territoires Occitanie
- D'autoriser M. Farouk Moussa, élu à la Politique de la Ville, à signer tous les documents afférents à ce dossier
- De verser 800€ de frais d'adhésion au centre de ressources Villes et Territoires Occitanie

La dépense sera imputée sur le Service Contrat de Ville : 6281 concours divers (cotisations) qui correspond à la ligne budgétaire suivante : 011-6281-424-500

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Annick CHOPARD (2), Farouk MOUSSA (2), Elisabeth MICHALSKI (2), Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE (2), Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER (2), Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Christiane ESPUCHE



Le maire,



Jean DENAT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du